Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230627-840-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2023

Date de mise en ligne : 29 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 7 :
AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BANQUE ALIMENTAIRE BORDEAUX GIRONDE

Séance Ordinaire du 27 juin 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 27 juin 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 21

Absent : 1

Excusés : 13

Présents : Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Grégoire REYDIT, Xavier DE JAVEL, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Emmanuelle ANGELINI), Nathalie SOARES (à Alain GERARD), Michel MENJUCQ (à Jean-Georges MICOL), Daniel BALLA (à Mathilde FERCHAUD), Guillaume ALEXANDRE (à Sandrine JOVENE), Benjamin DUGERS (à Bérengère DUPIN), Daphné GAUSSENS (à Alain MARC), Thomas BURGALIERES (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Jonathan VANDENHOVE (à Françoise COSSECQ), Sarah DEHAIL (à Maël FETOUH), Julie-Anne BROUSSIN (à Xavier DE JAVEL), Damien ROUSSEAU (à Jean-Jacques HERMENCE), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Absent : M. Didier PAULY.

Secrétaire : Violette LABARCHEDE

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230627-840-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2023
Date de mise en ligne : 29 juin 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

DOSSIER N° 7 : AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BANQUE ALIMENTAIRE BORDEAUX GIRONDE

RAPPORTEUR : Marie Emmanuelle DA ROCHA

Vendredi 31 mars 2023 a eu lieu pour la deuxième année dans tous les restaurants scolaires de la ville du Bouscat, soit dans les 4 écoles élémentaires et les 5 écoles maternelles, l'opération « Croc pour un, croc pour tous », lancée par la Ville du Bouscat en partenariat avec la Banque alimentaire Bordeaux Gironde.

Notre prestataire de service, Elior, s'associe à cette opération en proposant un repas exceptionnel confectionné à base de pâtes à la tomate et de compote pour l'ensemble des écoliers. Ce repas, facturé au tarif habituel pour les familles, permet, au vu de l'économie réalisée sur un coût habituel de repas, de redistribuer pour la Banque alimentaire l'équivalent d'environ 4 repas à leurs bénéficiaires pour chaque repas pris par nos écoliers.

Cette action s'accompagne d'interventions dans les classes ou sur les temps périscolaires qui le souhaitent par des bénévoles de la Banque alimentaire qui viennent expliquer aux enfants l'opération et leur parler des enjeux du gaspillage alimentaire, du bien manger, de la solidarité.

En plus du repas solidaire, les accueils périscolaires du groupe scolaire Jean Jaurès (maternelle et élémentaire) ont également expérimenté cette année la récolte de dons alimentaires issus de l'apport volontaire des familles et adultes de l'école. Les 112 kg collectés ont été remis à l'association des familles du Bouscat pour son projet d'épicerie solidaire, la Bous'sol.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de notre projet éducatif de territoire, Génération Alpha, en continuité des nombreuses actions déjà menées autour des enjeux de gaspillage alimentaire et de solidarité. Elle se déroulera durant la Semaine de l'économie sociale et solidaire à l'école.

Ainsi pour cette deuxième édition, 1 344 repas ont pu être servis, permettant de collecter 1 093,33 euros. La ville souhaite s'associer à cette opération en attribuant une subvention exceptionnelle supplémentaire à la Banque alimentaire Bordeaux Gironde en doublant le montant du don.
Cette subvention exceptionnelle atteint ainsi le montant de 2 186,66 euros, soit l'équivalent d'environ 10 750 repas qui pourront être redistribués par la Banque alimentaire Bordeaux Gironde.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : AUTORISER Monsieur LE MAIRE à reverser les recettes collectées sur les repas servis dans les écoles le 31 mars 2023 à l'Association Banque Alimentaire Bordeaux Gironde,

Article 2 : AUTORISER Monsieur LE MAIRE à verser une subvention exceptionnelle de 1 093,33 euros à l'Association Banque Alimentaire Bordeaux Gironde,

Article 2 : DIRE que les dépenses seront inscrites au budget, au chapitre 65.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230627-840-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2023

Date de mise en ligne : 29 juin 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

Fait et délibéré le 27 juin 2023

LE MAIRE,
Patrick BOBET

Le/La secrétaire de séance,
Violette LABARCHEDE